



Commune de Pompaples  
Conseil Général

Pompaples, le 04 juin 2026

## PRÉAVIS MUNICIPAL N°06.2026/3

### **Amendement des Statuts de l'ASI7 pour porter le plafond d'endettement de l'Association de CHF 16 mio à CHF 25 mio**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Composée de Raphaël Carrard, Jean-Bernard Tesauri et Vincent Delafontaine, la commission des finances a été convoquée le lundi 18 mai 2026 en salle de Municipalité pour prendre connaissance du préavis susmentionné.

La municipalité incorpore, nous ont exposé le sujet.

Depuis sa création en 2017, l'Association Scolaire Intercommunale de La Sarraz et environs (ASI7) dispose d'un plafond d'endettement de 16 millions de francs. Ce plafond a permis de financer la construction du collège du Levant, le rachat de bâtiments scolaires et leurs équipements. Au 31 décembre 2025, la dette s'élève à 12,7 millions, laissant une marge de 3,3 millions.

Le Comité de direction propose donc de relever le plafond d'endettement de 16 à 25 millions CHF, afin de couvrir ces projets et disposer d'une marge de sécurité pour les imprévus.

L'augmentation du plafond d'endettement vise à :

- Remplacer des infrastructures provisoires devenues vétustes.
- Comblent le manque d'équipements sportifs scolaires.
- Garantir des terrains et bâtiments permettant le développement futur de l'association.
- Répartir les investissements dans le temps afin d'éviter une concentration des dépenses lorsque la population scolaire augmentera à nouveau.
- Mettre à disposition des habitants des infrastructures utiles à la vie associative, au lien social et à la santé publique.

L'ASI7 prévoit quatre principaux projets majeurs entre 2026 et 2031 :

1. Réaménagement de la cour de récréation du collège des Vignettes
  - Coût estimé : 50'000 CHF.
2. Construction d'une salle de gymnastique double
  - Coût estimé : 12,72 millions CHF.
3. Aménagement de locaux scolaires à Eclépens
  - Coût estimé : 20'000 CHF.
4. Acquisition du bâtiment Swisscom à La Sarraz
  - Coût estimé : 1 million CHF à l'horizon 2030.

Les investissements projetés représentent environ 13,8 millions CHF. En tenant compte des dettes existantes et des nouveaux projets, les besoins de financement pourraient atteindre 22,6 millions CHF en 2030.

Voici les impacts financiers

- Charges annuelles supplémentaires prévues : 825'000 CHF.
- Économies annuelles attendues : 211'000 CHF.
- Impact net : 614'000 CHF de charges supplémentaires par an à l'horizon 2031.
- Cela représente une augmentation d'environ 18 % du déficit à financer par les communes par rapport au budget 2026.
- Pour la commune de Pompaples, la quote-part supplémentaire est estimée à 90'798 CHF par an.

Le Conseil intercommunal de l'ASI7 a validé ce plafond d'endettement le 26 mai dernier. L'augmentation du plafond nécessite l'approbation des deux tiers des conseils communaux membres, sans possibilité d'amendement. En cas d'acceptation, chaque commune devra intégrer sa quote-part dans son propre plafond d'endettement dès le second semestre 2026.

La commission, unanime, invite le Conseil général à prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Pompaples  
vu le préavis N°06.2026/3 de la Municipalité du 18 mai 2026  
oui le rapport de la Commission des finances  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour  
décide  
d'accepter ce préavis communal.

La Commission :

Raphaël Carrard

Jean-Bernard Tesauri

Vincent Delafontaine